



Date de dépôt : 8 novembre 2023

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Vincent Canonica : Prêts COVID, prêts COVID-Plus et contributions à fonds perdu

En date du 22 septembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

La Confédération et le gouvernement genevois ont soutenu les commerçants avec une efficacité et une célérité remarquables et grandement appréciées durant la crise COVID. Or l'économie locale est encore en souffrance. La crise de l'énergie liée à la guerre en Ukraine est venue remplacer la récente pandémie avec son nouveau lot d'impacts tels que les difficultés d'approvisionnement, la hausse des coûts des matières premières, la pénurie de main-d'œuvre, etc. La récente hausse des taux d'intérêt des prêts COVID couplée aux demandes de remboursement des contributions à fonds perdu inquiètent les commerçants. Les liquidités sont en déclin. L'économie locale est en danger. Il est patent de constater que certaines branches d'activité sont toujours autant impactées par des problèmes de trésorerie que durant la pandémie, si ce n'est plus (car durablement).

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quel est le nombre de prêts COVID octroyés depuis mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2022 aux entreprises domiciliées dans le canton de Genève ?***
- 2) *Quel est le nombre d'entreprises actives dans le canton de Genève ayant sollicité un prêt COVID cautionné par la Confédération ?***
- 3) *Quel est le montant desdits prêts octroyés au 31.12.2022 ?***
- 4) *Quel est le montant remboursé desdits prêts au 31.08.2023 ?***

- 5) *Existe-t-il des données chiffrées répertoriant les secteurs d'activités touchés par la COVID, du plus touché au moins touché, eu égard aux entreprises ayant obtenu des prêts COVID ?*
- 6) *Existe-t-il des données chiffrées répertoriant les secteurs d'activité parmi lesquels les entreprises ayant bénéficié de prêts COVID remboursent les prêts octroyés plus difficilement que dans d'autres ?*
- 7) *Quel est le nombre d'entreprises ayant sollicité un prêt COVID-Plus cautionné à 85% par la Confédération ?*
- 8) *Quel est le montant desdits prêts COVID-Plus octroyés au 31.12.2022 ?*
- 9) *Quel est le montant remboursé desdits prêts COVID-Plus au 31.08.2023 ?*
- 10) *Y a-t-il un listing des entreprises concernées ayant obtenu un prêt COVID-Plus par branche d'activité afin de mesurer les branches d'activité les plus touchées ?*
- 11) *Y a-t-il une mesure de la capacité des entreprises à rembourser les prêts COVID-Plus, par branche d'activité ?*
- 12) *Quel est le nombre d'entreprises ayant sollicité un prêt supplémentaire cautionné à 100% par la FAE ?*
- 13) *Quel est le montant desdits prêts octroyés par la FAE au 31.12.2022 ?*
- 14) *Quel est le montant remboursé desdits prêts de la FAE au 31.08.2023 ?*
- 15) *Y a-t-il un catalogue des entreprises concernées ayant obtenu un prêt de la FAE par branche d'activité ?*
- 16) *Quel est le nombre d'entreprises ayant obtenu des contributions à fonds perdu ?*
- 17) *Quel est le montant desdites contributions à fonds perdu octroyées au 31.12.2022 ?*
- 18) *Combien d'entreprises doivent rembourser tout ou partie des contributions à fonds perdu (état au 31.08.2023) ?*
- 19) *Quel est le montant moyen de contributions à fonds perdu qui doit être remboursé par entreprise (état au 31.08.2023) ?*
- 20) *Enfin, qu'entend faire le Conseil d'Etat pour continuer à soutenir les commerçants qu'il a soutenus pendant la crise COVID, lesquels ne se sont toujours pas remis et sont touchés de plein fouet par cette nouvelle crise qui touche et va toucher durablement certaines branches d'activité ?*

Je remercie d'emblée le Conseil d'Etat des réponses qu'il voudra bien apporter à la présente question écrite.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Ci-après, les réponses du Conseil d'Etat aux diverses interrogations de la présente question écrite ordinaire :

- 1) En premier lieu, il convient de rappeler que l'Etat de Genève n'est pas l'autorité compétente en matière de crédits COVID-19; ce dispositif est du ressort de la Confédération. Les statistiques relatives aux crédits COVID-19 sont publiées et mises à jour régulièrement sur le site Internet covid19.easygov.swiss de la Confédération.

Durant la durée complète du programme, qui allait du 26 mars au 31 juillet 2020, 10 908 crédits COVID-19 ont été octroyés aux entreprises genevoises.

- 2) La Confédération ne publie aucune information sur le nombre total de demandes de crédits COVID-19; seules les statistiques relatives aux octrois sont disponibles. A cet égard, aucune information en lien avec les demandes de prêts refusées n'est publiée.
- 3) Le montant total des crédits COVID-19 octroyés aux entreprises genevoises s'élève à 1 366 657 024 francs.
- 4) Selon les dernières statistiques datant du 25 octobre 2023, 606 099 725 francs ont été remboursés par 2 898 entreprises dans le canton de Genève. A noter que ces montants ne concernent que les crédits COVID-19 entièrement remboursés. Il n'y a en effet pas de données disponibles au niveau cantonal concernant les prêts partiellement remboursés.
- 5) La Confédération publie des statistiques au niveau national, qui indiquent le nombre de crédits, ainsi que les montants octroyés par secteur (selon les définitions de la nomenclature générale des activités économiques (NOGA)). Ces statistiques (sous la forme de graphiques) sont présentées en annexes 1 et 2 de la présente réponse ou peuvent être directement consultées sur le site Internet covid19.easygov.swiss de la Confédération.

- 6) Ces données spécifiques ne sont pas publiées. En revanche, il existe des statistiques relatives aux crédits entièrement remboursés par secteur économique. Ces statistiques (sous la forme d'un tableau) sont présentées en annexe 3 ou peuvent être directement consultées sur le site Internet covid19.easygov.swiss de la Confédération.
- 7) Au niveau national, 1 133 crédits COVID-19 Plus ont été octroyés. Aucune donnée n'est disponible au niveau cantonal.
- 8) Le volume des crédits COVID-19 Plus accordés s'élève à 2 999 921 171 francs.
- 9) Selon les dernières statistiques datant du 25 octobre 2023, 1 815 764 321 francs ont été remboursés par 613 entreprises en Suisse. A noter que ces montants ne concernent que les crédits COVID-19 entièrement remboursés.
- 10) Ces statistiques ne sont pas disponibles.
- 11) Une telle mesure n'a pas été élaborée par la Confédération.
- 12) La Fondation d'aide aux entreprises (FAE) a octroyé 503 prêts directs à 478 entreprises (la différence provenant d'augmentations du montant du prêt après un premier octroi) dans le cadre de la pandémie de COVID-19, conformément à l'article 7C de la loi sur l'aide aux entreprises, du 1^{er} décembre 2005 (LAE; rs/GE I 1 37).
- 13) Le montant total des prêts COVID-19 de la FAE s'élève à 30 055 700 francs.
- 14) En date du 30 septembre 2023, 13 521 195 francs ont été remboursés par les entreprises ayant bénéficié d'un prêt COVID-19 de la FAE.
- 15) Le tableau de l'annexe 4 présente la répartition des prêts COVID-19 de la FAE par secteur.
- 16) 3 272 entreprises genevoises ont obtenu des aides financières à fonds perdu dans le cadre du dispositif « cas de rigueur ».
- 17) Au 31 décembre 2022, 599 966 796 francs d'aides financières à fonds perdu ont été versés.
- 18) A ce jour, 462 entreprises sont concernées par une restitution de tout ou partie de l'aide financière perçue.

Il sied de relever que les motifs de ces restitutions peuvent être répartis entre trois catégories. Tout d'abord, pour une partie du dispositif « cas de rigueur », certaines entreprises ont pu bénéficier d'acomptes, étant précisé que le montant définitif de l'aide était déterminé a posteriori. Dans certains cas de figure, ce dernier pouvait s'avérer être inférieur à

l'acompte, ce qui conduisait à devoir restituer la différence. Ensuite, dans le cadre de l'indemnisation des entreprises avec un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions de francs, les règles de calcul des dispositions fédérales prévoient que l'entreprise rétrocède tout ou partie du bénéfice généré durant l'année de l'octroi de l'aide (participation au bénéfice). Enfin, l'Etat de Genève, conformément aux exigences des dispositions fédérales, a procédé à des contrôles a posteriori, ayant pu aboutir au constat que tout ou partie d'une indemnisation a été indûment perçue, et le cas échéant en exiger la restitution.

- 19) Le montant moyen à restituer s'élève à 108 037 francs.
- 20) Le dispositif genevois des aides financières à fonds perdu « cas de rigueur » a couvert, pour la grande majorité des cas, l'ensemble de la période ayant fait l'objet de mesures sanitaires, à savoir du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2022. En effet, avec la levée des mesures de lutte contre le coronavirus et, dès lors, un retour à la normale pour l'ensemble de l'économie genevoise, un soutien étatique au-delà de cette période n'apparaissait plus nécessaire.

Cela étant, la FAE demeure à la disposition des entreprises genevoises pour identifier d'éventuelles solutions financières, notamment en phase de difficultés financières.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

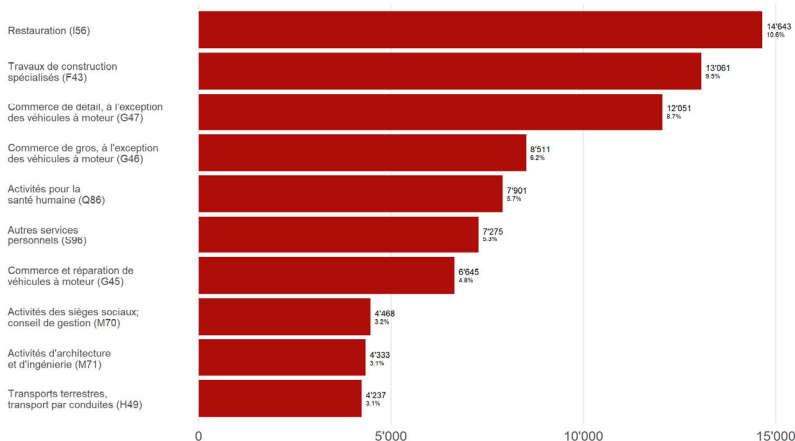
Le président :
Antonio HODGERS

Annexes mentionnées

ANNEXES

Annexe 1

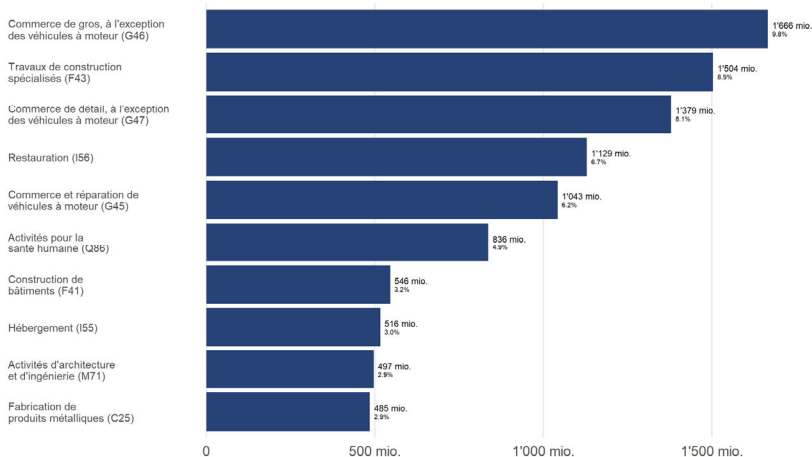
Top 10 des secteurs (division NOGA) par nombre de crédits



Les pourcentages se réfèrent au nombre total de crédits (pas seulement aux 10 premiers secteurs).
 covid19.easygov.swiss, Date : 07.09.2021

Annexe 2

Top 10 des secteurs (division NOGA) par volume de crédits (en CHF)



Les pourcentages se réfèrent au volume total de crédits (pas seulement aux 10 premiers secteurs).
 covid19.easygov.swiss, Date : 07.09.2021

Annexe 3

Crédits remboursés par secteur

| | Nombre de crédits | Montant moyen remboursé en CHF | Montants remboursés en CHF | Pourcentage du volume total remboursé | Pourcentage du volume de crédits accordés au secteur |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (G46) | 3'029 | 290'691 | 880'501'642 | 11% | 53% |
| Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles (G47) | 3'917 | 163'292 | 639'613'105 | 8% | 47% |
| Travaux de construction spécialisés (F43) | 3'408 | 178'938 | 609'820'281 | 7% | 41% |
| Activités pour la santé humaine (Q86) | 3'631 | 143'578 | 521'332'446 | 6% | 62% |
| Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (G45) | 1'811 | 246'762 | 446'886'464 | 5% | 43% |
| Restauration (I56) | 3'760 | 97'166 | 365'345'576 | 4% | 32% |
| Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques (M71) | 1'697 | 153'958 | 261'265'907 | 3% | 53% |
| Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements (C25) | 878 | 282'624 | 248'144'301 | 3% | 51% |
| Hébergement (I55) | 1'264 | 195'594 | 247'230'535 | 3% | 48% |
| Programmation, conseil et autres activités informatiques (J62) | 1'295 | 183'955 | 238'221'868 | 3% | 56% |
| Tous les autres secteurs * | 20'258 | 181'697 | 3'680'822'106 | 47% | 49% |
| Total | 44'948 | 181'080 | 8'139'184'231 | 100% | 48% |

* L'office fédéral de la statistique (OFS) publie sur sa [page Web](#) une liste de l'ensemble des secteurs d'activité (codes NOGA à 2 chiffres).

Dernière actualisation : 25.10.2023

Annexe 4

| Prêts Covid FAE à fin 2021 | En volume | | En nombre |
|-----------------------------------|------------------|------|------------------|
| Autres services | 2 946 900.00 | 10% | 19% |
| Restauration/hôtellerie | 7 463 100.00 | 25% | 16% |
| Activités spécialisées | 6 471 900.00 | 22% | 16% |
| Industrie | 2 136 600.00 | 7% | 3% |
| Commerce | 3 796 300.00 | 13% | 13% |
| Construction | 2 562 000.00 | 9% | 6% |
| Santé | 1 547 700.00 | 5% | 7% |
| Information et communication | 1 524 000.00 | 5% | 4% |
| Transport | 1 602 100.00 | 5% | 16% |
| | 30 050 600.00 | 100% | 100% |